



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 13/2025

Vevey, le 3 novembre 2025

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 13 novembre 2025**

Réponse à l'interpellation de Mme Sarah Tobler « Fin de l'affichage politique libre – Surfaces officielles et autres compensations – Des précisions s'imposent »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 12 juin 2025, Madame Sarah Tobler, pour le PLR, les Libéraux-Radicaux, Section de Vevey déposait une interpellation au Conseil communal intitulée « Fin de l'affichage politique libre – Surfaces officielles et autres compensations – Des précisions s'imposent »

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. Quel est le nombre exact de surfaces actuellement disponibles pour l'affichage politique officiel ?

Réponse : À l'heure actuelle, la Ville dispose de 177 surfaces F4 d'affichage politique temporaire ([répertoriées sur Cartoriviera](#)) qui sont mises en place dans la ville lors d'élections communales.

Situation exceptionnelle sur la place du Marché ; le nombre de panneaux a été augmenté à 225 par l'emprunt de 48 surfaces F4 installées (8 panneaux F12) depuis l'automne 2022. Durant le réaménagement de la place du Marché, ces surfaces F12 situées au centre de la place, seront exclusivement utilisées pour un affichage visant à informer la population des différentes phases de travaux en cours. De plus, les 3 surfaces F12 situées au bas de la place du Marché ne seront pas exploitables en raison des travaux de réaménagement de la place.

Dès lors le nombre de surfaces disponibles à ce jour s'élève à 159 surfaces F4.

Récapitulatif de la situation à ce jour :

N°	Adresses	Surfaces F4	Remarques
1	Place de la Gare	18	
2	Place de la Gare	18	
3	Hôtel-de-Ville	18	
4	Quai Perdonnet	18	
5	Boulevard Paderewski	9	
6	Avenue de Pra	18	
7	Avenue de Gilamont	9	

8	Quai Maria Belgia	18	
9	Rue du Collège	15	
10	Rue des Marronniers	18	
11	Place du Marché (bas)	0	18 plus exploitables
12	Place du Marché (centre)	0	48 plus exploitables
	Total exploitable	159	

2. En perspective des élections communales 2026, est-ce qu'une augmentation des surfaces est prévue ?

Réponse : Après analyse des secteurs de la ville, dotés ou non de possibilité d'affichage, des emplacements supplémentaires ont été définis, en vue des élections communales de 2026. Les travaux de génie civil pour implémenter des panneaux temporaires sont en cours durant cet automne 2025. Ce projet prévoit 153 emplacements supplémentaires.

Récapitulatif des surfaces supplémentaires :

N°	Adresses	Surfaces F4
1	Rue de Fribourg	9
2	Moulins	9
3	Midi-Coindet	18
4	Nestlé Ouest	9
5	Bains Payes	9
6	Pont de l'Arabie	18
7	Communaux	9
8	Panorama	9
9	Plumhof (Descente)	18
10	Place Ronjat	9
11	Place du 14 Juin	18
12	Quai Perdonnet (Alimentarium)	18
	Total	153

3. En cas d'augmentation du nombre d'emplacements, combien de nouvelles surfaces sont envisagées, à quel endroit sont-elles prévues et seront-elles pérennes ?

Réponse : En vue des élections communales 2026, le nombre total de surfaces F4 s'élèvera à **312** (159+153), celles-ci seront réparties de manière à couvrir tout le territoire communal, notamment les quartiers excentrés, [voir sur Cartoriviera](#).

À l'instar de toutes les élections et votations communales, ces emplacements seront répartis équitablement entre les différentes listes inscrites aux élections communales 2026, ceci conformément la [Décision de convocation du 22 août 2025](#), relative aux élections communales 2026, en son article 18.

Ces affiches resteront en place pendant cinq semaines le premier tour des élections communales, et trois semaines au maximum pour le deuxième tour. Chaque liste valablement déposée aux élections communales 2026 pourra bénéficier équitablement de cet affichage politique temporaire. Les affiches des groupes politiques seront réparties selon le tirage au sort qui suivra le dépôt des listes, en fonction des emplacements prévus et définis par l'Administration communale.

Les instructions y relatives seront communiquées par courrier municipal aux groupes politiques dans les prochaines semaines.

4. Est-ce qu'une disponibilité totale des surfaces d'affichage politique officielle sera assurée pour les élections communales 2026 ?

Réponse : Les dates des élections communales sont arrêtées suffisamment en amont pour éviter d'éventuelles collisions avec des événements culturels ou campagnes d'information qui nécessiteraient de recourir aux surfaces d'affichage temporaires dont dispose la Ville. Des travaux sur le domaine public urgents peuvent toutefois requérir le déplacement ou, exceptionnellement, le retrait de certains panneaux.

Dès lors tout sera mis en œuvre afin d'assurer une disponibilité totale des surfaces d'affichage politique sous réserve des éléments évoqués ci-dessus.

À souligner que ce dispositif largement étoffé sera utilisé dans son intégralité lors du 1er tour des élections communales 2026 et sera ensuite dimensionné en fonction du nombre de listes déposées, afin de ne pas multiplier les mêmes affiches aux mêmes emplacements.

5. Quelles autres formes de compensation sont envisagées pour palier à la perte de visibilité et d'information ?

Réponse : Afin de donner de la visibilité aux groupes politiques lors d'élections ou de votations communales, il convient de rappeler que la Ville, en plus de mettre à disposition des surfaces d'affichage politique temporaire, relaie les informations sur son site internet et les réseaux sociaux de manière régulière notamment pour inviter les citoyennes et les citoyens à voter. La cellule de communication rédige et diffuse plusieurs communiqués de presse relatifs aux différentes étapes du processus des votations et élections. Vevey dispose également d'une page internet dédiée à la vie politique et organise, soutient ou coordonne l'organisation de débats diffusés en direct, durant lesquels les candidates, candidats ou groupes peuvent se présenter et s'exprimer.

Par ces mesures, la Municipalité espère répondre aux besoins des groupes politiques veveysans et reste à l'écoute de propositions respectueuses du cadre de vie urbanistique et sociétal.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 3 novembre 2025

Au nom de la Municipalité
le Vice-Syndic / le Secrétaire a.i.



Pascal Molliat / Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué-e : Mme Gabriela Kämpf

Annexes :

1. Extrait de Cartoriviera « Emplacements supplémentaires de 1 à 12 »
2. Interpellation de Mme Sarah Tobler



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Affichage politique
Nouveaux emplacements

Echelle : 1:10'000
Coordonnées : 2°55'4'033 / 1°14'5'908
Date d'impression : 21.07.2025

Fin de l'affichage politique libre – Surfaces officielles et autres compensations – Des précisions s'imposent

Dans une récente communication, nous apprenions que l'affichage politique libre, jusqu'ici toléré, était désormais interdit.

Outre l'impact que cela peut avoir sur la prochaine votation communale du 29 juin 2025, des précisions sont nécessaires quant aux espaces disponibles pour les prochaines élections ainsi que sur les autres formes de compensation envisagées.

En perspective des élections communales 2026, il appert que le nombre d'espace à disposition, soit environ 220 surfaces, ne sera pas suffisant pour assurer une visibilité correcte à l'ensemble des groupes déposant une liste pour le conseil communal. En effet, si l'on divise les 220 emplacements par le nombre de groupes actuellement représentés au conseil communal on obtient seulement 27 emplacements par entité. Ceci apparaît insuffisant pour fournir une visibilité à chaque groupe, sur l'ensemble du territoire communal.

De plus, certains quartiers ou secteurs de la Ville ne disposent que de très peu d'emplacements d'affichages politiques officielles, ce qui réduit d'autant la visibilité et ne permettra d'assurer que difficilement une disposition équitable des affiches lors des prochaines campagnes.

Enfin, la fin de l'affichage libre influe également sur une diminution de l'information, au sens large, de la tenue de votations ou d'élections. D'autres formes de compensation pourraient ainsi être envisagées comme des annonces dans la presse, l'organisation de débats, etc.

Afin de clarifier la décision de la Municipalité du 5 mai 2025 d'interdire l'affichage libre et l'impact de cette mesure sur les prochaines votations et élections, j'interpelle la Municipalité sur les questions suivantes :

1. Quel est le nombre exact de surfaces actuellement disponibles pour l'affichage politique officiel ?
2. En perspective des élections communales 2026, est-ce qu'une augmentation des surfaces est prévue ?
3. En cas d'augmentation du nombre d'emplacements, combien de nouvelles surfaces sont envisagées, à quel endroit sont-elles prévues et seront-elles pérennes ?
4. Est-ce qu'une disponibilité totale des surfaces d'affichage politique officielle sera assurée pour les élections communales 2026 ?
5. Quelles autres formes de compensation sont envisagées pour palier à la perte de visibilité et d'information ?

Ces précisions sont nécessaires afin d'œuvrer au mieux pour les prochaines votations et élections et rendre attractive la participation aux différents scrutins.

Je remercie la Municipalité et demande des réponses écrites

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey, Sarah Tobler